

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séance(s) du samedi 27 juin 2026

Articles, amendements et annexes



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

SOMMAIRE

290^e séance

DROIT À L'AIDE À MOURIR	3
-------------------------------	---

291^e séance

DROIT À L'AIDE À MOURIR	60
-------------------------------	----

290^e séance

DROIT À L'AIDE À MOURIR Proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir

Texte adopté par la commission – n° 2915 rectifié

Article 8

- ① La sous-section 3 de la section 2 *bis* du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique, telle qu'elle résulte des articles 5 à 7 de la présente loi, est complétée par un article L. 1111-12-6 ainsi rédigé :
- ② « Art. L. 1111-12-6. – Lorsque la date de l'administration de la substance létale est fixée, elle est communiquée, par le médecin ou l'infirmier chargé d'accompagner la personne, à la pharmacie à usage intérieur mentionnée au VI de l'article L. 1111-12-4. Celle-ci réalise la préparation magistrale létale et la délivre au médecin ou à l'infirmier chargé d'accompagner la personne ou la transmet à la pharmacie d'officine désignée, en accord avec la personne, par le médecin ou l'infirmier. Dans ce cas, la pharmacie d'officine délivre la préparation magistrale létale au médecin ou à l'infirmier.
- ③ « Lorsque la personne est admise ou hébergée dans un établissement qui est doté d'une pharmacie à usage intérieur, cette dernière remplit les missions de la pharmacie d'officine prévues au premier alinéa du présent article.
- ④ « La pharmacie à usage intérieur et la pharmacie d'officine effectuent leurs missions dans un délai permettant l'administration de la substance létale à la date fixée. »

Amendement n° 1046 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Supprimer cet article.

Amendement n° 64 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin,

Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

Rédiger ainsi cet article :

« I. – Après l'article L. 1111-4 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 1111-4-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 1111-4-1 – I. – Les traitements, les dispositifs et les moyens nécessaires à l'accompagnement palliatif et au soulagement de la douleur et de la souffrance, y compris ceux susceptibles d'altérer la conscience, sont mis en œuvre conformément aux données acquises de la science, aux recommandations de bonnes pratiques et aux référentiels nationaux en vigueur.

« II. – Leur prescription, leur préparation, leur délivrance et leur administration sont assurées dans des conditions garantissant la qualité et la sécurité des soins, la continuité de la prise en charge et le respect de la volonté de la personne.

« III. – Les agences régionales de santé veillent à l'organisation territoriale permettant l'accès effectif aux moyens mentionnés au présent article, notamment dans le cadre des soins palliatifs et de la sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès.

« II. – L'article 18 de la loi n° du relative au droit à l'aide à mourir n'est pas applicable aux traitements, dispositifs et moyens mentionnés à l'article L. 1111-4-1 du code de la santé publique, tel qu'il résulte de cette même loi. »

Amendement n° 465 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

I. – Supprimer l'alinéa 1.

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 2, supprimer la mention :

« Art. L. 1111-12-6 ».

III. – En conséquence, à la fin de la première phrase du même alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 1111-12-4 »,

les mots :

« 6 de la présente loi ».

Amendement n° 1307 présenté par Mme Loir, M. Frappé, M. Dragon, Mme Auzanot, Mme Ranc, M. Dutremble, M. Markowsky, Mme Dellong Meng, M. Emmanuel Taché, M. Villedieu, M. Mauvieux, M. Chaumeil, Mme Joubert,

M. de Lépinau, Mme Sicard, Mme Florence Goulet, M. Allegret-Pilot, M. Bovet, M. Trébuchet, Mme Hamet, Mme Rimbert, Mme Joncour, M. Ballard, M. Rambaud, Mme Lechon, M. Guibert, Mme Ménaché, Mme Martinez, M. Le Bourgeois, Mme Dogor-Such, M. Lioret, M. Limongi, M. Vos, M. Tesson, M. Weber, M. Giletti, Mme Bouquin, M. Fouquart, M. Tomatis, M. Chudeau, Mme Lorho, M. Perez, Mme Pollet, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Tonussi, M. Michoux, M. Verny, M. Beaurain et M. Guiniot.

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« accompagner »,

le mot :

« assister ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa 2, substituer au mot :

« accompagner »,

le mot :

« assister ».

Amendement n° 212 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« L. 1111-12-4. Celle-ci »,

les mots :

« L. 1111-12-4, qui ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa 2, substituer aux mots :

« délivre au médecin ou à l'infirmier »,

les mots :

« transmet à la pharmacie d'officine désignée par le médecin ou l'infirmier ».

III. – En conséquence, à la fin de la même deuxième phrase dudit alinéa 2, substituer aux mots :

« ou la transmet à la pharmacie d'officine désignée, en accord avec la personne, par le médecin ou l'infirmier »,

les mots :

« , en accord avec celle-ci ».

IV. – En conséquence, au début de la dernière phrase du même alinéa 2, supprimer les mots :

« Dans ce cas, ».

V. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-6 du code de la santé publique. »

Amendement n° 466 présenté par Mme Gruet, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnard, M. Duparay, M. Sitzstuhl et Mme Corneloup.

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« qui réalise la préparation magistrale létale et la transmet à la pharmacie d'officine désignée par le médecin ou l'infirmier chargé d'accompagner la personne, en accord avec celle-ci ».

II. – En conséquence, supprimer la deuxième phrase du même alinéa 2.

III. – En conséquence, au début de la dernière phrase dudit alinéa 2, supprimer les mots :

« Dans ce cas, ».

Amendement n° 65 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 2.

Amendement n° 247 présenté par Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Frappé, Mme Joncour, M. Dessigny, Mme Colombier, M. Odoul, Mme Lorho, M. Muller, Mme Hamet, M. Lioret, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, Mme Mélin, M. Renault, M. de Lépinau et Mme Roy.

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou la transmet à la pharmacie d'officine désignée ».

Amendement n° 145 présenté par Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Bentz, M. Frappé, Mme Joncour, Mme Loir, M. Dessigny, Mme Colombier, M. Odoul, Mme Lorho, M. Muller, Mme Hamet, M. Lioret, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, Mme Mélin, M. Renault, M. de Lépinau et Mme Roy.

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou l'infirmier ».

Amendement n° 925 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au médecin ou à l'infirmier »,

les mots :

« à la personne ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 66 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin,

Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Dans les pharmacies d'officine, l'accès à la préparation magistrale létale est réservé aux pharmaciens titulaires d'officine et aux pharmaciens adjoints. »

Amendement n° 1477 présenté par M. Odoul, M. Guiniot, M. Evrard, M. Perez, M. Trébuchet, M. Beaurain, M. Meurin, Mme Laporte, M. Weber, M. Michoux, Mme Pollet, M. David Magnier, Mme Ménaché, M. Gabarron, Mme Sicard, M. Monnier, M. Casterman, M. Limongi, M. Dutremble, Mme Lorho, M. Chaix, Mme Auzanot, M. Rambaud, M. Golliot, Mme Dogor-Such, Mme Roy, Mme Joubert, Mme Lechon, M. Guibert, M. Fouquart, Mme Ranc, Mme Rimbart, M. Bentz, M. Dragon, M. Frappé, M. Giletti, Mme Joncour et Mme Hamelet.

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La préparation magistrale létale est une préparation qui provoque la mort rapidement et sans souffrance. »

Amendement n° 1186 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

À l'alinéa 3, après le mot :

« établissement »

insérer les mots :

« public ».

Amendement n° 926 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Fruchon, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Les pharmaciens et les personnels travaillant dans les pharmacies d'officine et hospitalière peuvent refuser de participer à l'aide à mourir définie dans la loi n° du relative au droit à l'aide à mourir, en invoquant leur clause de conscience. »

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 131 présenté par Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Bentz, M. Frappé, Mme Joncour, Mme Loir, M. Dessigny, Mme Colombier, M. Odoul, Mme Lorho, M. Muller, Mme Hamelet, M. Lioret, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, Mme Mélin, M. Renault, M. de Lépinay et Mme Roy.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le pharmacien chargé de la délivrance de la préparation magistrale n'est ni un parent, ni un allié, ni le conjoint, ni le concubin ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ni un ayant droit du médecin prescripteur. »

Article 9

- ① La sous-section 3 de la section 2 *bis* du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique, telle qu'elle résulte des articles 5 à 8 de la présente loi, est complétée par un article L. 1111-12-7 ainsi rédigé :
- ② « Art. L. 1111-12-7. – I. – Le jour de l'administration de la substance létale, le médecin ou l'infirmier chargé d'accompagner la personne :
- ③ « 1° Vérifie que la personne confirme qu'elle veut procéder ou, si elle n'est pas physiquement en mesure de le faire elle-même, faire procéder à l'administration ;
- ④ « 1° *bis* Veille à ce qu'elle ne subisse de la part des personnes qui l'entourent aucune pression pour procéder ou pour renoncer à l'administration de la substance létale. S'il constate des pressions pour procéder à cette administration, il suspend la procédure. Le cas échéant, il en informe immédiatement le médecin mentionné à l'article L. 1111-12-3, qui décide dans les meilleurs délais de la poursuite de la procédure ou de son arrêt dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L. 1111-12-8. Lorsque la procédure peut se poursuivre et qu'il est nécessaire de définir une nouvelle date, le professionnel de santé convient de cette date avec la personne dans les conditions prévues à l'article L. 1111-12-5 ;
- ⑤ « 2° Prépare, le cas échéant, l'administration de la substance létale ;
- ⑥ « 3° Assure la surveillance de l'administration de la substance létale par la personne ou l'administre.
- ⑦ « II. – Si la personne qui a confirmé sa volonté demande un report de l'administration de la substance létale, le professionnel de santé suspend la procédure et, à la demande de la personne, convient avec elle d'une nouvelle date dans les conditions prévues à l'article L. 1111-12-5.
- ⑧ « III. – Une fois la substance létale administrée, la présence du professionnel de santé aux côtés de la personne n'est plus obligatoire. Il reste toutefois présent dans la même pièce pour pouvoir intervenir en cas de difficulté, conformément aux recommandations prévues au 23° de l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale.
- ⑨ « IV. – Le certificat attestant le décès est établi dans les conditions prévues à l'article L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales. Est réputée décédée de mort naturelle la personne dont la mort résulte d'une aide à mourir en application des articles L. 1111-12-1 à L. 1111-12-14 du présent code.
- ⑩ « V. – Le médecin ou l'infirmier chargé d'accompagner la personne rapporte à la pharmacie d'officine mentionnée à l'article L. 1111-12-6 la préparation magistrale létale qui n'a pas été utilisée ou ne l'a été que partiellement.
- ⑪ « Les produits ainsi collectés par l'officine sont détruits dans les conditions prévues à l'article L. 4211-2.

- (12) « Le professionnel de santé mentionné au premier alinéa du I du présent article établit un compte rendu de la mise en œuvre des actes prévus aux I à III. »

Amendements identiques :

Amendements n° 1047 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy, n° 1308 présenté par Mme Loir, M. Dragon, Mme Auzanot, M. Dutremble, M. Markowsky, Mme Dellong Meng, M. Villedieu, M. Mauvieux, M. Chaumeil, M. de Lépinau, Mme Florence Goulet, M. Bovet, M. Ballard, M. Guibert, Mme Ménaché, Mme Martinez, M. Le Bourgeois, M. Tesson, M. Weber, M. Giletti, Mme Bouquin, M. Fouquart, M. Tomatis, M. Perez, M. Beaurain et M. Guinot et n° 1560 présenté par M. Potier, M. Pena, Mme Bellay, Mme Belluco et Mme Rossi.

Supprimer cet article.

Amendement n° 67 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

Rédiger ainsi cet article :

« Après l'article L. 1111-4 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 1111-4-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 1111-4-1- I. – Les professionnels de santé assurent l'accompagnement médical et de soins de la personne en fin de vie dans le respect de sa dignité, de sa volonté et de son projet thérapeutique.

« II. – Lorsque la personne bénéficie d'une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès dans les conditions prévues par la loi, le médecin et l'équipe soignante assurent une surveillance médicale adaptée et un accompagnement continu jusqu'au décès.

« III. – Le décès est constaté par un médecin dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

« IV. – Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'État, notamment en ce qui concerne la surveillance médicale et l'accompagnement des proches.

« V. – L'article 18 de la loi n° du relative au droit à l'aide à mourir n'est pas applicable aux professionnels mentionnés au présent article. »

Amendement n° 467 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

I. – Supprimer l'alinéa 1.

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 2, supprimer la mention :

« Art. L. 1111-12-7. – ».

III. – En conséquence, à la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer à la référence :

« L. 1111-12-3 »,

les mots :

« 5 de la présente loi ».

IV. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 7, substituer à la référence :

« L. 1111-12-5 »,

la référence :

« 7 ».

V. – En conséquence, à l'alinéa 10, substituer à la référence :

« L. 1111-12-6 »,

la référence :

« 8 ».

VI. – En conséquence, compléter l'alinéa 11 par les mots :

« du code de la santé publique ».

Amendement n° 1261 présenté par Mme K/Bidi, M. Castor et M. Rimane.

I. – À l'alinéa 2, après la mention :

« I. – »

insérer la phrase suivante :

« Si la personne qui est dans un coma ou un état végétatif irréversible a produit des directives anticipées qui prévoient l'accès à l'aide à mourir, ses volontés s'imposent aux professionnels de santé suivant le patient. Dans ce cas, le II de l'article L. 1111-12-7 ne s'applique pas. »

II. – En conséquence, compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente proposition de loi n'est pas applicable pas aux personnes ayant manifesté leur volonté par l'intermédiaire des directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 du code de la santé publique . »

Amendement n° 571 présenté par Mme Lorho, M. Fouquart, M. Allegret-Pilot, Mme Ménaché, M. de Lépinau, Mme Martinez, Mme Dogor-Such, M. Vos, Mme Rimbert, M. Giletti, M. Chaumeil, Mme Lechon, M. Le Bourgeois, M. Bentz, M. Guibert, M. Frappé, Mme Dellong Meng, Mme Joubert, M. Dragon, M. Rambaud, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ranc, M. Tesson, M. Rancoule, Mme Roy, M. Guitton, M. Gabarron, Mme Auzanot, M. Dessigny, M. Casterman, Mme Sicard, M. Monnier, Mme Laporte, Mme Pollet, M. Jordan, M. Limongi, M. Boccaletti, M. Tonussi,

M. Verny, M. Michoux, M. Baubry, Mme Colombier, M. Christian Girard, Mme Mansouri, M. Beaurain, M. Evrard et M. Guiniot.

À l'alinéa 2, supprimer les mots :
« le médecin ou ».

Amendement n° 1187 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamélet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

À l'alinéa 3, après le mot :
« Vérifie »
insérer les mots :
« l'identité de la personne et ».

Amendement n° 572 présenté par Mme Lorho, M. Fouquart, M. Allegret-Pilot, Mme Ménaché, M. de Lépinau, Mme Martinez, Mme Dogor-Such, Mme Rimbart, M. Giletti, M. Chaumeil, M. Guibert, M. Frappé, Mme Dellong Meng, M. Dragon, M. Meurin, Mme Ranc, M. Tesson, M. Rancoule, Mme Roy, M. Guitton, M. Gabarron, M. Dessigny, M. Jordan, M. Limongi, M. Boccaletti, M. Tonussi, M. Michoux, M. Baubry, Mme Colombier, M. Christian Girard, M. Beaurain, M. Evrard et M. Guiniot.

À l'alinéa 3, après le mot :
« personne »
insérer les mots :
« , dont la volonté est restée indépendante de toute contrainte exercée par une tierce personne, ».

Amendement n° 1262 présenté par Mme K/Bidi, M. Castor et M. Rimane.

À l'alinéa 3, après le mot :
« confirme »,
insérer les mots :
« oralement, par écrit ou par tout mode d'expression possible, ».

Amendement n° 927 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – À l'alinéa 3, après le mot :
« confirme »
insérer les mots :
« par écrit ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :
« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 928 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Fruchon, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – À l'alinéa 3 supprimer les mots :

« ou, si elle n'est pas physiquement en mesure de le faire elle-même, faire procéder ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 197 présenté par M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Portier, M. Duparay, M. Juvin, Mme de Maistre et M. Ray.

À l'alinéa 3 supprimer les mots :

« ou, si elle n'est pas physiquement en mesure de le faire elle-même, faire procéder ».

Amendements identiques :

Amendements n° 271 présenté par Mme Dubré-Chirat, M. Sorre, M. Marion, M. Le Gac, M. Rousset, Mme Buffet, Mme Errante, M. Brosse, M. Caure, Mme Vignon, Mme Melchior, Mme Le Feu, M. Lauzzana, Mme Lemoine, Mme Pannier-Runacher, Mme Coggia, Mme Panonacle et Mme Carteron, n° 669 présenté par Mme Lebon, M. Monnet, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, Mme Reid Arbelot, M. Rimane et M. Sansu, n° 707 présenté par Mme Sandrine Rousseau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Pollian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet et n° 1064 présenté par M. Pilato, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , si elle n'est pas physiquement en mesure de le faire elle-même, ».

Amendements identiques :

Amendements n° 671 présenté par M. Monnet, Mme Lebon, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, Mme Reid Arbelot, M. Rimane et M. Sansu et n° 679 présenté par Mme Battistel, Mme Pirès Beaune, Mme Dombre Coste et Mme Rouaux.

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« physiquement ».

Amendement n° 1335 présenté par M. Ray, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Fruchon, M. Le Fur, M. Brigand, Mme Duby-Muller, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme de Maistre, M. Neuder, M. Juvin et M. Bazin.

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et qu'elle est apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée ».

Amendement n° 1309 présenté par Mme Loir, M. Frappé, M. Dragon, Mme Auzanot, Mme Ranc, M. Dutremble, M. Markowsky, Mme Dellong Meng, M. Emmanuel Taché, M. Villedieu, M. Mauvieux, M. Chaumeil, Mme Joubert, M. de Lépinau, Mme Sicard, Mme Florence Goulet, M. Allegret-Pilot, M. Bovet, M. Trébuchet, Mme Hamelet, Mme Rimbert, Mme Joncour, M. Ballard, M. Rambaud, Mme Lechon, M. Guibert, Mme Ménaché, Mme Martinez, M. Le Bourgeois, Mme Dogor-Such, M. Lioret, M. Limongi, M. Vos, M. Tesson, M. Weber, M. Giletti, Mme Bouquin, M. Fouquart, M. Tomatis, M. Chudeau, Mme Lorho, M. Perez, Mme Pollet, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Tonussi, M. Michoux, M. Verny, M. Beaurain et M. Guinot.

Compléter l'alinéa 3 par les quatre phrases suivantes :

« S'il constate ou relève des éléments laissant présumer l'existence de pressions exercées sur la personne afin de l'inciter à procéder à l'administration de la substance létale, le professionnel de santé en informe sans délai le procureur de la République par tous moyens, en ce compris par un signalement effectué au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Il en informe également l'ensemble des membres du collège pluriprofessionnel. Lorsque la personne demanderesse de l'assistance médicale à mourir fait l'objet d'une mesure de protection juridique avec assistance ou représentation relative à la personne, le professionnel de santé en informe par écrit la personne chargée de cette mesure. Aucun professionnel de santé ne peut faire l'objet d'une sanction ou voir sa responsabilité engagée pour avoir procédé de bonne foi aux signalements et informations mentionnés au présent 1°. »

Amendement n° 68 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

Compléter l'alinéa 4 par les deux phrases suivantes :

« S'il constate l'existence de pressions exercées sur la personne afin de l'inciter à procéder à l'administration de la substance létale, le professionnel de santé en informe le procureur de la République par tous moyens, y compris un signalement au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Il en informe également par écrit la personne chargée d'une mesure de protection juridique avec assistance

ou représentation relative à la personne demanderesse de l'aide à mourir, lorsque celle-ci fait l'objet d'une telle mesure. »

Amendement n° 1555 présenté par M. Potier, M. Pena, Mme Bellay, Mme Belluco et Mme Rossi.

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Par ailleurs, l'incapacité psychologique n'est en aucun cas un motif suffisant pour demander à un tiers de procéder à l'administration. »

Amendement n° 468 présenté par Mme Gruet, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl et Mme Corneloup.

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1 *bis* A Vérifie que l'appréciation de la capacité de la personne à s'administrer elle-même la substance létale tient compte des aides techniques, des dispositifs d'assistance et des technologies de compensation du handicap, y compris les dispositifs numériques ou de commande adaptée permettant une auto-administration sans intervention physique d'un tiers ; ».

Amendement n° 469 présenté par Mme Gruet, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl et Mme Corneloup.

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* A Vérifie que l'anxiété, l'appréhension ou l'émotion liées au moment de l'administration de la substance létale ne sont pas, à elles seules, regardées comme faisant obstacle à la capacité de la personne à s'administrer elle-même la substance ; ».

Amendement n° 929 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* A Vérifie que son discernement n'est pas altéré ; ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 70 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

Supprimer l'alinéa 4.

Amendement n° 1253 présenté par Mme Gruet.

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« des personnes qui l'entourent »

les mots :

« de quiconque, notamment d'un tiers ou d'une association ou d'un groupement ayant pour objet de promouvoir l'aide à mourir, ».

II. – En conséquence, au début de la deuxième phrase du même alinéa 4, substituer aux mots :

« S'il constate des pressions pour procéder à cette administration »

les mots :

« S'il relève des indices sérieux de pressions pour procéder à cette administration ».

Amendement n° 213 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnavard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

I. – Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 4.

II. – En conséquence, à la fin de la troisième phrase du même alinéa 4, supprimer les mots :

« , qui décide dans les meilleurs délais de la poursuite de la procédure ou de son arrêt dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L. 1111-12-8. ».

III. – En conséquence, supprimer la dernière phrase dudit alinéa 4.

Amendement n° 470 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnavard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *ter* Suspend la procédure s'il existe un doute sérieux sur le caractère libre et éclairé de la volonté de la personne ou si une pression, une contrainte ou une influence indue est suspectée ; ».

Amendement n° 69 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnavard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *ter* S'assure de la persistance de l'expression de la volonté de la personne. La confirmation de la demande de celle-ci a lieu en présence de sa personne de confiance, d'un membre de sa famille ou d'un proche ; »

Amendement n° 1138 présenté par Mme Pollet, M. Bentz, M. Meurin, Mme Lorho, M. Tomatis, M. Tesson, M. Limongi, M. Lioret, M. Jordan, M. Guibert, Mme Lechon, M. Dragon, Mme Joncour, M. Bovet, Mme Hamelet, M. Vos, M. Monnier, Mme Sicard, M. Casterman, M. de Lépinau, M. Rambaud, Mme Joubert, M. Chaumeil, M. Villedieu, Mme Dellong Meng, Mme Auzanot, M. Frappé,

Mme Ménaché, Mme Ranc, Mme Laporte, M. Allegret-Pilot, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Verny, M. Le Bourgeois, M. Boccaletti, M. Gonzalez et M. Tonussi.

Supprimer l'alinéa 5.

Amendement n° 1169 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

À l'alinéa 6, après le mot :

« substance »,

insérer le mot :

« non ».

Amendement n° 772 présenté par Mme Blin, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Sylvie Bonnet, M. Gosselin, M. Breton et M. Ray.

À la fin de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« par la personne ou l'administre ».

Amendements identiques :

Amendements n° 71 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnavard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard, n° 472 présenté par Mme Gruet, M. Tryzna et M. Sitzenstuhl, n° 1189 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy et n° 1311 présenté par Mme Loir, M. Dragon, Mme Auzanot, M. Dutremble, M. Markowsky, Mme Dellong Meng, M. Villedieu, M. Mauvieux, M. Chaumeil, Mme Joubert, M. de Lépinau, Mme Sicard, Mme Florence Goulet, M. Allegret-Pilot, M. Bovet, M. Trébuchet, M. Ballard, M. Rambaud, Mme Lechon, M. Guibert, Mme Ménaché, Mme Martinez, M. Le Bourgeois, M. Limongi, M. Vos, M. Tesson, M. Weber, M. Giletti, Mme Bouquin, M. Fouquart, M. Tomatis, M. Perez, M. Michoux, M. Verny, M. Beaurain et M. Guiniot.

À la fin de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ou l'administre ».

Amendement n° 471 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnavard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , si celle-ci n'est pas en capacité physique de le faire. »

Amendement n° 930 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – Après l’alinéa 6, insérer l’alinéa suivant :

« 4° Prend toutes les mesures thérapeutiques nécessaires à la survie du patient lorsque celui-ci exprime un refus alors que l’administration de la substance létale a déjà commencé. »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« III. – L’article 18 de la présente loi n’est pas applicable à l’article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 1336 présenté par M. Ray, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Le Fur, M. Brigand, Mme Duby-Muller, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme de Maistre, M. Neuder, M. Juvin et M. Bazin.

Après l’alinéa 6, insérer l’alinéa suivant :

« 4° Peut faire valoir sa clause de conscience mentionnée à l’article L. 1111-12-12 jusqu’à l’administration de la substance létale. »

Amendement n° 773 présenté par Mme Blin, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Sylvie Bonnet, M. Gosselin et M. Breton.

Supprimer l’alinéa 7.

Amendement n° 340 présenté par M. Renault, M. Bentz et Mme Dogor-Such.

À la fin de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« le professionnel de santé suspend la procédure et, à la demande du patient, convient d’une nouvelle date dans les conditions prévues à l’article L. 1111-12-5 »

les mots :

« la procédure est regardée comme caduque ».

Amendement n° 931 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – À l’alinéa 7, substituer au mot :

« suspend »,

les mots :

« met fin à ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« III. – L’article 18 de la présente loi n’est pas applicable à l’article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendements identiques :

Amendements n° 817 présenté par Mme Vidal, Mme Missoffe, M. Huyghe, Mme Liliana Tanguy et M. Rodwell et n° 1310 présenté par Mme Loir, M. Frappé, M. Dragon, Mme Auzanot, Mme Ranc, M. Dutremble, M. Markowsky, Mme Dellong Meng, M. Emmanuel Taché, M. Villedieu, M. Mauvieux, M. Chaumeil, Mme Joubert, M. de Lépinau, Mme Sicard, Mme Florence Goulet, M. Allegret-Pilot, M. Bovet, M. Trébuchet, Mme Hamelet, Mme Rimbert, Mme Joncour, M. Ballard, M. Rambaud, Mme Lechon, M. Guibert, Mme Ménaché, Mme Martinez, M. Le Bourgeois, Mme Dogor-Such, M. Lioret, M. Limongi, M. Vos, M. Tesson, M. Weber, M. Giletti, Mme Bouquin,

M. Fouquart, M. Tomatis, M. Chudeau, Mme Lorho, M. Perez, Mme Pollet, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Tonussi, M. Michoux, M. Verny, M. Beaurain et M. Guiniot.

À la fin de l’alinéa 7, supprimer les mots :

« et, à la demande de la personne, convient avec elle d’une nouvelle date dans les conditions prévues à l’article L. 1111-12-5 ».

Amendement n° 573 présenté par Mme Lorho, M. Fouquart, M. Allegret-Pilot, Mme Ménaché, M. de Lépinau, Mme Martinez, Mme Dogor-Such, M. Vos, Mme Rimbert, M. Giletti, M. Chaumeil, Mme Lechon, M. Le Bourgeois, M. Bentz, M. Guibert, M. Frappé, Mme Dellong Meng, Mme Joubert, M. Dragon, M. Rambaud, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ranc, M. Tesson, M. Rancoule, Mme Roy, M. Guitton, M. Gabarron, Mme Auzanot, M. Dessigny, M. Casterman, Mme Sicard, M. Monnier, Mme Laporte, Mme Pollet, M. Jordan, M. Limongi, M. Boccaletti, M. Tonussi, M. Verny, M. Michoux, M. Baubry, Mme Colombier, M. Christian Girard, Mme Mansouri, M. Beaurain, M. Evrard et M. Guiniot.

À la fin de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« et, à la demande de la personne, convient avec elle d’une nouvelle date dans les conditions prévues à l’article L. 1111-12-5. »,

les mots :

« dont la validité est déclarée nulle. ».

Amendement n° 818 présenté par Mme Vidal, Mme Missoffe, M. Huyghe, Mme Liliana Tanguy et M. Rodwell.

À l’alinéa 7, substituer au mot :

« convient »

les mots :

« peut convenir ».

Amendement n° 72 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

Compléter l’alinéa 7 par la phrase suivante :

« La décision de report est notifiée à la personne de confiance, à la famille et aux proches. »

Amendement n° 654 présenté par Mme de Maistre, M. Bazin, M. Hetzel, Mme Gruet, M. Juvin, Mme Corneloup, M. Le Fur, M. Thiériot, M. Sitzzenstuhl, Mme Maud Petit et M. Breton.

I. – À la première phrase de l’alinéa 8, substituer aux mots :

« du professionnel de santé »

les mots :

« du médecin ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 8, substituer au mot :

« Il »

les mots :

« Ce médecin ».

Amendement n° 252 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« professionnel »

le mot :

« médecin »

Amendement n° 774 présenté par Mme Blin, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Sylvie Bonnet, M. Gosselin, M. Breton et M. Ray.

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« n'est plus »

les mots :

« est néanmoins ».

Amendement n° 819 présenté par Mme Vidal, Mme Missoffe, M. Huyghe, Mme Liliana Tanguy et M. Rodwell.

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« n'est plus »

le mot :

« demeure ».

Amendement n° 673 présenté par Mme Lebon, M. Monnet, M. Brugerolles, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel et Mme Reid Arbelot.

À la fin de la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« n'est plus obligatoire »

les mots :

« est facultative, en fonction de la demande de la personne ».

Amendement n° 775 présenté par Mme Blin, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Sylvie Bonnet, M. Gosselin et M. Breton.

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 8.

Amendement n° 214 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« reste toutefois présent dans la même pièce »,

les mots :

« est toutefois suffisamment près et dans le champ de vision de la personne ».

Amendement n° 1190 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy,

M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Supprimer l'alinéa 9.

Amendements identiques :

Amendements n° 100 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, M. Juvin, M. Brigand, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard, n° 248 présenté par Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Frappé, Mme Joncour, M. Dessigny, Mme Colombier, M. Odoul, Mme Lorho, M. Muller, Mme Hamelet, M. Lioret, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, Mme Mélin, M. Renault, M. de Lépinau et Mme Roy, n° 263 présenté par M. Bazin et Mme Duby-Muller, n° 317 présenté par Mme Corneloup et Mme Rey-Rinchet, n° 473 présenté par Mme Gruet, n° 795 présenté par Mme Colin-Oesterlé et Mme Vidal, n° 1191 présenté par M. Bentz, M. Florquin, Mme Loir, M. Meizonnet, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Pollet, M. Meurin, Mme Rimbart et M. Blairy et n° 1453 présenté par M. Delautrette, M. Philippe Vigier, Mme Abadie-Amiel, Mme Leboucher et Mme Liso.

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 9.

Amendement n° 319 présenté par Mme Corneloup, M. Duparay, M. Hetzel, Mme Rey-Rinchet, M. Breton, M. Le Fur, M. Juvin, M. Bazin, M. Portier et M. Ray.

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Le recours à l'aide à mourir est mentionné, en tant que cause du décès, sur le volet médical du certificat de décès et transmis dans les conditions de droit commun à des fins de veille et de statistiques sanitaires. »

Amendement n° 1193 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« chargé d'accompagner la personne »

par :

« qui a administré la substance létale ».

Amendement n° 2152 présenté par le Gouvernement.

I. – À l'alinéa 10, substituer au mot :

« mentionnée »

les mots :

« ou à la pharmacie à usage intérieur mentionnées ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 11 supprimer les mots :

« par l'officine ».

Amendement n° 575 présenté par Mme Lorho, M. Fouquart, M. Allegret-Pilot, Mme Ménaché, M. de Lépinau, Mme Martinez, Mme Dogor-Such, M. Vos, Mme Rimbart, M. Giletti, M. Chaumeil, Mme Lechon,

M. Le Bourgeois, M. Bentz, M. Guibert, M. Frappé, Mme Dellong Meng, Mme Joubert, M. Dragon, M. Rambaud, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ranc, M. Tesson, M. Rancoule, Mme Roy, M. Guitton, M. Gabarron, Mme Auzanot, M. Dessigny, M. Casterman, Mme Sicard, M. Monnier, Mme Laporte, Mme Pollet, M. Jordan, M. Limongi, M. Boccaletti, M. Tonussi, M. Verny, M. Michoux, M. Baubry, Mme Colombier, M. Christian Girard, Mme Mansouri, M. Beaurain, M. Evrard et M. Guiniot.

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Tout manquement à cette destruction est puni d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. »

Amendement n° 932 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – À l'alinéa 12, après le mot :

« rendu »,

insérer les mots :

« exhaustif des déclarations et des faits marquants observés lors de la procédure d'administration de la substance létale ainsi que ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 1194 rectifié présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« et les conditions dans lesquelles la mort est survenue ».

Amendement n° 474 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« , lequel est adossé au dossier médical ».

Amendement n° 605 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

I. – Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« et le transmet à la commission de contrôle et d'évaluation qui intervient dans les conditions définies à l'article L. 1111-12-13, dans sa rédaction résultant de la loi n° du relative à la fin de vie ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-7 du code de la santé publique. »

Amendement n° 559 présenté par Mme Corneloup, M. Duparay, M. Hetzel, Mme Rey-Rinchet, M. Breton, M. Le Fur, M. Juvin, M. Bazin, M. Portier et M. Ray.

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« et le transmet à la commission de contrôle et d'évaluation qui intervient dans les conditions définies à l'article L. 1111-12-13, dans sa rédaction résultant de la loi n° du relative au droit à l'aide à mourir ».

Amendement n° 776 présenté par Mme Blin, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Sylvie Bonnet, M. Gosselin, M. Breton et M. Ray.

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« et l'adresse à la commission de contrôle et d'évaluation qui intervient dans les conditions définies à l'article 15 de la loi n° du relative au droit à l'aide à mourir ».

Amendement n° 859 présenté par M. Trébuchet, M. Allegret-Pilot, M. Michelet, Mme Mansouri, M. Valentin, M. Michoux, M. Chaix, M. Verny, M. Lenoir, M. Bentz, M. David Magnier, Mme Laporte, M. Limongi, Mme Sicard, M. Monnier, M. Casterman, M. Rambaud, Mme Lorho, M. Guitton, M. Vos, Mme Lechon et Mme Joubert.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les actes mentionnés au présent article ne peuvent faire l'objet d'aucune délégation, sous-traitance ou externalisation à des opérateurs tiers. »

Article 10

① La sous-section 3 de la section 2 *bis* du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique, telle qu'elle résulte des articles 5 à 9 de la présente loi, est complétée par un article L. 1111-12-8 ainsi rédigé :

② « Art. L. 1111-12-8. – I. – Il est mis fin à la procédure d'aide à mourir :

③ « 1° Si la personne informe le médecin mentionné à l'article L. 1111-12-3 ou le médecin ou l'infirmier chargé de l'accompagner qu'elle renonce à l'aide à mourir ;

④ « 2° Si le médecin mentionné au même article L. 1111-12-3 a connaissance, après sa décision sur la demande d'aide à mourir, d'éléments d'information le conduisant à considérer que les conditions mentionnées à l'article L. 1111-12-2 n'étaient pas remplies ou ont cessé de l'être, notamment lorsqu'il a connaissance ou est informé par le médecin ou l'infirmier chargé d'accompagner la personne de pressions avérées pour procéder à l'administration de la substance létale. Le médecin notifie alors sa décision motivée par écrit à la personne et, si celle-ci fait l'objet d'une mesure de protection juridique avec assistance ou représentation relative à la personne, il en informe par écrit la personne chargée de la mesure de protection. Lorsque le médecin met fin à la procédure après avoir eu connaissance de pressions subies par la personne pour recourir à l'aide à mourir, il signale sans délai ces faits au procureur de la République ;

⑤ « 3° Si la personne refuse l'administration de la substance létale.

⑥ « II. – Toute nouvelle demande doit être présentée selon les modalités prévues à l'article L. 1111-12-3. »

Amendement n° 1459 présenté par M. Rodwell.

Supprimer cet article.

Amendement n° 475 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

I. – Supprimer l'alinéa 1.

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, supprimer la mention :

« Art. L. 1111-12-8. – ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 3, substituer à la référence :

« L. 1111-12-3 »,

les mots :

« 5 de la présente loi ».

IV. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la référence :

« L. 1111-12-3 »,

la référence :

« 5 ».

V. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 4, substituer à la référence :

« L. 1111-12-2 »,

la référence :

« 4 ».

VI. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 6, substituer à la référence :

« L. 1111-12-3 »,

la référence :

« 5 ».

Amendement n° 1263 présenté par Mme K/Bidi, M. Castor et M. Rimane.

I. – À l'alinéa 2, après la mention :

« I. – »

insérer les deux phrases suivants :

« Si la personne qui est dans un coma ou un état végétatif irréversible a produit des directives anticipées qui prévoient l'accès à l'aide à mourir, ses volontés s'imposent aux professionnels de santé suivant le patient. Dans ce cas, le II de l'article L. 1111-12-8 ne s'applique pas. »

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente proposition de loi n'est pas applicable pas aux personnes ayant manifesté leur volonté par l'intermédiaire des directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 du code de la santé publique. »

Amendement n° 477 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'aide à mourir »,

les mots :

« de mort provoquée ».

Amendement n° 1487 présenté par M. Odoul, M. Guiniot, M. Evrard, M. Perez, M. Trébuchet, M. Beaurain, M. Meurin, Mme Laporte, M. Weber, M. Michoux, Mme Pollet, M. David Magnier, Mme Ménaché, M. Gabarron, Mme Sicard, M. Monnier, M. Casterman, M. Limongi, M. Dutremble, Mme Lorho, M. Chaix, Mme Auzanot, M. Rambaud, M. Golliot, Mme Dogor-Such, Mme Roy, Mme Joubert, Mme Lechon, M. Guibert, M. Fouquart, Mme Ranc, Mme Rimbart, M. Bentz, M. Dragon, M. Frappé, M. Giletti, Mme Joncour et Mme Hamelet.

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie ou de suicide assisté ».

Amendement n° 476 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'aide à mourir »,

les mots :

« de suicide assisté et d'euthanasie ».

Amendement n° 478 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

À l'alinéa 2, après le mot :

« aide »

insérer le mot :

« active ».

Amendement n° 576 présenté par Mme Lorho, M. Fouquart, M. Allegret-Pilot, Mme Ménaché, M. de Lépinay, Mme Martinez, Mme Dogor-Such, M. Vos, Mme Rimbart, M. Giletti, M. Chaumeil, Mme Lechon, M. Le Bourgeois, M. Bentz, M. Guibert, M. Frappé, Mme Dellong Meng, Mme Joubert, M. Dragon, M. Rambaud, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ranc, M. Tesson, M. Rancoule, Mme Roy, M. Guitton, M. Gabarron, Mme Auzanot, M. Dessigny, M. Casterman, Mme Sicard, M. Monnier, Mme Laporte, Mme Pollet, M. Jordan, M. Limongi, M. Boccaletti, M. Tonussi, M. Verny, M. Michoux, M. Baubry, Mme Colombier, M. Christian Girard, Mme Mansouri, M. Beaurain, M. Evrard et M. Guiniot.

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , à tout moment ».

Amendements identiques :

Amendements n° 1264 présenté par Mme K/Bidi, M. Castor et M. Rimane, n° 1387 présenté par M. Bovet, M. Gery, Mme Martinez, Mme Ménaché, Mme Lechon, M. Dragon, M. Frappé, M. Allegret-Pilot, Mme Rimbart, M. Vos, M. Fouquart, M. Trébuchet, M. Giletti, Mme Roy, M. Tomatis, Mme Joubert, Mme Lorho, M. Rambaud, Mme Auzanot, M. Jenft, M. Christian Girard, Mme Colombier, Mme Ranc, M. Perez, Mme Laporte, M. Verny, M. Michoux, Mme Pollet, M. Beaurain et M. Evrard et n° 1428 présenté par Mme Lebon, M. Monnet, M. Brugerolles, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel et Mme Reid Arbelot.

À l'alinéa 3, après le mot :

« informe »,

insérer les mots :

« , oralement, par écrit ou par tout mode d'expression possible, ».

Amendement n° 11 présenté par M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Hetzel, M. Juvin, M. End, Mme Gruet, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Brigand, M. Ray, Mme Bonnivard, M. Le Fur, M. Breton, Mme Blin, Mme de Maistre, M. Portier, M. Duparay et M. Gosselin.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le médecin ou l'infirmier chargé de l'accompagner »,

les mots :

« tout professionnel de santé qui l'accompagne dans son parcours de soins ».

Amendement n° 933 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le médecin ou l'infirmier chargé »

les mots :

« la personne chargée ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 133 présenté par Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Bentz, M. Frappé, Mme Joncour, Mme Loir, M. Dessigny, Mme Colombier, M. Odoul, Mme Lorho, M. Muller, Mme Hamelet, M. Liorêt, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, Mme Mélin, M. Renault, M. de Lépinay et Mme Roy.

I. – À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou l'infirmier ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l'alinéa 4.

Amendement n° 1475 présenté par M. Odoul, M. Guinot, M. Evrard, M. Perez, M. Trébuchet, M. Beaurain, M. Meurin, Mme Laporte, M. Weber, M. Michoux, Mme Pollet, M. David Magnier, Mme Ménaché, M. Gabarron, Mme Sicard, M. Monnier, M. Casterman, M. Limongi, M. Dutremble, Mme Lorho, M. Chaix, Mme Auzanot, M. Rambaud, M. Golliot, Mme Dogor-Such, Mme Roy,

Mme Joubert, Mme Lechon, M. Guibert, M. Fouquart, Mme Ranc, Mme Rimbart, M. Bentz, M. Dragon, M. Frappé, M. Giletti, Mme Joncour et Mme Hamelet.

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou l'infirmier ».

Amendement n° 1195 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Liorêt, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

À l'alinéa 3, après le mots

« renonce »

insérer les mots :

« ou qu'elle hésite à recourir ».

Amendement n° 1486 présenté par M. Odoul, M. Guinot, M. Evrard, M. Perez, M. Trébuchet, M. Beaurain, M. Meurin, Mme Laporte, M. Weber, M. Michoux, Mme Pollet, M. David Magnier, Mme Ménaché, M. Gabarron, Mme Sicard, M. Monnier, M. Casterman, M. Limongi, M. Dutremble, Mme Lorho, M. Chaix, Mme Auzanot, M. Rambaud, M. Golliot, Mme Dogor-Such, Mme Roy, Mme Joubert, Mme Lechon, M. Guibert, M. Fouquart, Mme Ranc, Mme Rimbart, M. Bentz, M. Dragon, M. Frappé, M. Giletti, Mme Joncour et Mme Hamelet.

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie ou au suicide assisté ».

Amendement n° 934 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Fruchon, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ou si elle exprime un doute sérieux ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 1196 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Liorêt, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Le médecin doit en informer les proches de la personne ».

Amendement n° 711 présenté par Mme Colin-Oesterlé, Mme Gruet, M. Lam, M. Bazin, M. Gernigon, Mme Sylvie Bonnet, M. End, Mme Vidal et M. Ray.

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« médecin mentionné au même article L. 1111-12-3 »,

les mots :

« collègue pluriprofessionnel mentionné au 1^o du II de l'article L. 1111-12-4 »,

Amendement n° 215 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot :

« a »,

le mot :

« prend ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence du mot :

« a »,

le mot :

« prend ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa 4, substituer au mot :

« eu »,

le mot :

« pris ».

Amendement n° 935 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« le médecin ou l'infirmier chargé »

les mots :

« la personne chargée ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 936 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« avérées ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 1197 rectifié présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin,

M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« avérées »,

insérer le mot :

« ou suspectées ».

Amendement n° 1255 présenté par Mme Gruet.

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« avérées »

insérer les mots :

« ou d'indices sérieux de pressions ».

Amendement n° 1048 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbart, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« mourir »,

insérer les mots :

« à tout moment de la procédure, ».

Amendement n° 1561 présenté par M. Potier, M. Pena, Mme Bellay, Mme Belluco, Mme Rossi et M. Sitzenstuhl.

À la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et, si celle-ci fait l'objet d'une mesure de protection juridique avec assistance ou représentation relative à la personne, il en informe par écrit la personne chargée de la mesure de protection ».

Amendement n° 1562 présenté par M. Potier, M. Pena, Mme Bellay, Mme Belluco, Mme Rossi et M. Sitzenstuhl.

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« et le juge du contentieux des tutelles ».

Amendement n° 1405 présenté par M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisia Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,

M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

À la dernière phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« recourir »

insérer les mots :

« ou renoncer ».

Amendement n° 1049 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« et à la commission mentionnée à l'article L. 1111-12-13 ».

Amendement n° 341 présenté par M. Renault, M. Bentz et Mme Dogor-Such.

À l'alinéa 5, après le mot :

« refuse »,

insérer les mots :

« ou reporte ».

Amendement n° 1470 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« substance »

insérer le mot :

« non ».

Amendement n° 342 présenté par M. Renault, M. Bentz et Mme Dogor-Such.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° S'il est établi que la personne n'a pas eu effectivement accès aux traitements adaptés. ».

Amendement n° 577 présenté par Mme Lorho, M. Fouquart, M. Allegret-Pilot, Mme Ménaché, M. de Lépinau, Mme Martinez, Mme Dogor-Such, M. Vos, Mme Rimbert, M. Giletti, M. Chaumeil, Mme Lechon, M. Le Bourgeois, M. Bentz, M. Guibert, M. Frappé, Mme Dellong Meng, Mme Joubert, M. Dragon, M. Rambaud, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ranc, M. Tesson, M. Rancoule, Mme Roy, M. Guitton, M. Gabarron, Mme Auzanot, M. Dessigny, M. Casterman, Mme Sicard, M. Monnier, Mme Laporte, Mme Pollet, M. Jordan, M. Limongi, M. Boccaletti, M. Tonussi,

M. Verny, M. Michoux, M. Baubry, Mme Colombier, M. Christian Girard, Mme Mansouri, M. Beurain, M. Evrard et M. Guiniot.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si la personne émet des doutes susceptibles de manifester son absence de certitude quant à la bonne exécution de sa demande. »

Amendement n° 938 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si la personne ne se présente pas. »

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 939 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° En cas de signalement au procureur de la République de l'existence d'un risque d'abus de faiblesse. »

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 940 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° En cas de signalement au procureur de la République de l'existence d'une suspicion d'une infraction pénale en relation avec la procédure en cours. »

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 1139 présenté par Mme Pollet, M. Bentz, M. Meurin, Mme Lorho, M. Tomatis, M. Tesson, M. Limongi, M. Lioret, M. Jordan, M. Guibert, Mme Lechon, M. Dragon, Mme Joncour, M. Bovet, Mme Hamelet, M. Vos, M. Monnier, Mme Sicard, M. Casterman, M. de Lépinau, M. Rambaud, Mme Joubert, M. Chaumeil, M. Villedieu, Mme Dellong Meng, Mme Auzanot, M. Frappé, Mme Ménaché, Mme Ranc, Mme Laporte, M. Allegret-Pilot, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Verny, M. Le Bourgeois, M. Boccaletti, M. Gonzalez et M. Tonussi.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si une décision de justice passée en force de chose jugée constate le non-respect des conditions posées par la loi à la mise en œuvre du suicide assisté ou de l'euthanasie. »

Amendement n° 1050 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet,

Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si l'administration ou l'action de la substance létale a manifestement échoué. »

Amendement n° 1200 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si la personne ne décède pas consécutivement à l'administration de la substance létale et demande à être soignée. »

Amendement n° 1201 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si la mort de la personne n'intervient pas après l'administration de la substance létale. »

Amendement n° 937 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si la personne manifeste une hésitation lors de l'administration de la substance létale.

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 1198 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si le médecin découvre que la personne a fait l'objet de mesures de protection juridique au sens de l'article L. 427-1 du code civil et que la personne n'avait pas prévenu le médecin. »

Amendement n° 1199 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti,

M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si la personne n'a pas pu bénéficier d'un accès effectif aux soins palliatifs. »

Amendement n° 1375 présenté par M. de Lépinay, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Bentz, M. Blairy, M. Boccaletti, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Chaumeil, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dutremble, M. Evrard, M. Frappé, M. Giletti, M. Christian Girard, M. Gonzalez, M. Guibert, M. Guinot, Mme Hamelet, M. Jenft, Mme Joncour, M. Jordan, Mme Joubert, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, Mme Lechon, Mme Lorho, M. Markowsky, M. Patrice Martin, M. Meurin, Mme Ménaché, M. Perez, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, Mme Rimbert, Mme Roy, M. Salmon, Mme Sicard, M. Tesson, M. Tomatis, M. Tonussi, M. Ville-dieu, M. Vos, M. Weber, M. Allegret-Pilot, Mme Mansouri, M. Verny et M. Trébuchet.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si la personne en charge d'une mesure de protection juridique avec assistance ou représentation relative à la personne s'oppose à l'administration de la substance. »

Amendement n° 1376 présenté par M. de Lépinay, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Bentz, M. Blairy, M. Boccaletti, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Chaumeil, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dutremble, M. Evrard, M. Frappé, M. Giletti, M. Christian Girard, M. Gonzalez, M. Guibert, M. Guinot, Mme Hamelet, M. Jenft, Mme Joncour, M. Jordan, Mme Joubert, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, Mme Lechon, Mme Lorho, M. Markowsky, M. Patrice Martin, M. Meurin, Mme Ménaché, M. Perez, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, Mme Rimbert, Mme Roy, M. Salmon, Mme Sicard, M. Tesson, M. Tomatis, M. Tonussi, M. Ville-dieu, M. Vos, M. Weber, M. Allegret-Pilot, Mme Mansouri, M. Verny et M. Trébuchet.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si le médecin refuse d'administrer la substance létale en raison d'un doute sur la caractère libre et éclairé de la décision et l'intégrité d'un consentement exempt de contrainte, de provocation ou de violence de la part d'un tiers et dépourvu d'erreur sur la gravité de l'affection ou sur les perspectives de traitement. »

Amendement n° 1563 présenté par M. Potier, M. Pena, Mme Panosyan-Bouvet, Mme Bellay, Mme Belluco, Mme Rossi et M. Sitzenstuhl.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Si le médecin traitant de la personne concernée constate que le professionnel de santé qui traite la demande d'aide à mourir commet une erreur d'appréciation relative aux conditions mentionnées à l'article L. 1111-12-2, ou que la procédure définie à la section 2 *bis* du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique n'est pas respectée. »

Amendement n° 1202 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez,

M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Si la personne, au cours de l'administration de la substance létale se rétracte, le médecin met tout en œuvre pour porter assistance à la personne. »

Amendement n° 73 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

I. – Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Si un signalement est effectué auprès du Procureur de la République, la procédure est temporairement suspendue. »

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable au I *bis* de l'article L. 1111-12-8 du code de la sécurité sociale. »

Amendement n° 1140 présenté par Mme Pollet, M. Bentz, M. Meurin, Mme Lorho, M. Tomatis, M. Tesson, M. Limongi, M. Liorêt, M. Jordan, M. Guibert, Mme Lechon, M. Dragon, Mme Joncour, M. Bovet, Mme Hamelet, M. Vos, M. Monnier, Mme Sicard, M. Casterman, M. de Lépinay, M. Rambaud, Mme Joubert, M. Chaumeil, M. Villedieu, Mme Dellong Meng, Mme Auzanot, M. Frappé, Mme Ménaché, Mme Ranc, Mme Laporte, M. Allegret-Pilot, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Verny, M. Le Bourgeois, M. Boccaletti, M. Gonzalez et M. Tonussi.

Après l'alinéa 5, insérer les cinq alinéas suivants :

« I *bis*. – Le procureur de la République près le tribunal judiciaire compétent suspend, par ordonnance motivée, la procédure de suicide assisté ou d'euthanasie lorsque sont portés à sa connaissance des éléments laissant soupçonner qu'elle a été mise en œuvre en méconnaissance des conditions prévues aux articles L. 1111-12-2 à L. 1111-12-7 et qu'elle ne peut, dès lors, être justifiée par l'autorisation de la loi.

« Il exerce alors les pouvoirs d'enquête prévus à l'article 41 du code de procédure pénale pour établir la réalité des faits et tire toutes les conséquences pénales induites par le résultat de ses investigations.

« La procédure est suspendue jusqu'au prononcé d'une décision par le magistrat compétent de ne pas poursuivre.

« En cas de mise en mouvement de l'action publique, la demande d'euthanasie ou de suicide assisté est suspendue jusqu'à l'abandon des poursuites ou le prononcé d'une décision juridictionnelle passée en force de chose jugée écartant tous les chefs d'incrimination de tous les mis en cause.

« En cas de condamnation passée en force de chose jugée d'un mis en cause pour un des faits poursuivis, la demande est caduque. »

Amendement n° 578 présenté par Mme Lorho, M. Fouquart, M. Allegret-Pilot, Mme Ménaché, M. de Lépinay, Mme Martinez, Mme Dogor-Such, M. Vos, Mme Rimbert, M. Giletti, M. Chaumeil, Mme Lechon, M. Le Bourgeois, M. Bentz, M. Guibert, M. Frappé, Mme Dellong Meng, Mme Joubert, M. Dragon,

M. Rambaud, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ranc, M. Tesson, M. Rancoule, Mme Roy, M. Guitton, M. Gabarron, Mme Auzanot, M. Dessigny, M. Casterman, Mme Sicard, M. Monnier, Mme Laporte, Mme Pollet, M. Jordan, M. Limongi, M. Boccaletti, M. Tonussi, M. Verny, M. Michoux, M. Baubry, Mme Colombier, M. Christian Girard, Mme Mansouri, M. Beaurain, M. Evrard et M. Guiniot.

À l'alinéa 6, après le mot :

« présentée »,

insérer les mots :

« , après un délai d'au moins douze mois, ».

Amendement n° 1203 présenté par M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Liorêt, Mme Loir, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc, M. Emmanuel Taché, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Tonussi, Mme Roy, M. Renault, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Meurin, M. Odoul, Mme Rimbert, M. Guitton, M. Chudeau, M. Dessigny, Mme Colombier, Mme Lorho, Mme Joncour, Mme Lavalette et M. Blairy.

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Aucune nouvelle demande ne peut être présentée avant un délai d'un mois. »

Article 11

① La sous-section 3 de la section 2 *bis* du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique, telle qu'elle résulte des articles 5 à 10 de la présente loi, est complétée par un article L. 1111-12-9 ainsi rédigé :

② « Art. L. 1111-12-9. – Chacun des actes mentionnés à la présente sous-section ainsi que les informations strictement nécessaires aux finalités mentionnées au second alinéa du II de l'article L. 1111-12-13 sont enregistrés dans un système d'information, sans délai, à chacune des étapes de la procédure, par les professionnels concernés. Les caractéristiques du système d'information respectent les critères de sécurité et de protection des données mentionnés à l'article 31 de la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique. Les actes et les informations sont enregistrés dans le système d'information d'une manière garantissant leur traçabilité et leur traitement à des fins statistiques dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L. 1111-12-13 du présent code. »

Amendement n° 1460 présenté par M. Rodwell.

Supprimer cet article.

Amendement n° 482 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Cornéloup et Mme Minard.

I. – Supprimer l’alinéa 1.

II. – En conséquence, à l’alinéa 2, supprimer la référence :
« Art. L. 1111–12–9 ».

III. – En conséquence, à la première phrase du même alinéa 2, substituer au mot :

« sous-section »,

le mot :

« loi ».

IV. – En conséquence, à la fin de la dernière phrase dudit alinéa 2, substituer aux mots :

« L. 1111–12–13 du présent code »,

les mots :

« 15 de la présente loi ».

Amendement n° 1564 présenté par M. Potier, M. Peu, M. Pena, Mme Bellay, Mme Belluco, M. Christophle, Mme Rossi et M. Sitzenstuhl.

À la première phrase de l’alinéa 2, après le mot :

« actes »,

insérer les mots :

« et demandes du patient ».

Amendement n° 97 rectifié présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Cornéloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

À la première phrase de l’alinéa 2, supprimer le mot :

« strictement ».

Amendement n° 483 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnard, M. Duparay, Mme Cornéloup et Mme Minard.

Après la première phrase de l’alinéa 2, insérer la phrase suivante :

« Sont notamment enregistrés les éléments attestant des mesures prises pour prévenir et détecter les pressions, contraintes ou influences indues, ainsi que, le cas échéant, les signalements effectués. »

Amendement n° 74 rectifié présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Cornéloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre,

M. Duparay, Mme Bonnard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

I. – A la dernière phrase de l’alinéa 2, supprimer les mots :
« et les informations sont ».

II. – En conséquence, à la même dernière phrase du même alinéa 2, substituer aux mots :

« d’une manière garantissant »

les mots :

« reçoivent un code spécifique dans le cadre de la classification des actes médicaux, afin de garantir ».

III. – En conséquence, à ladite dernière phrase dudit alinéa 2, substituer au mot :

« traitement »

le mot :

« exploitation ».

IV. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – L’article 18 de la présente loi n’est pas applicable à l’article L. 1111–12–9 du code de la santé publique ».

Article 12

① La sous-section 3 de la section 2 *bis* du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique, telle qu’elle résulte des articles 5 à 11 de la présente loi, est complétée par un article L. 1111–12–10 ainsi rédigé :

② « Art. L. 1111–12–10. – La décision du médecin se prononçant sur la demande d’aide à mourir ainsi que la décision de mettre fin à la procédure dans les conditions prévues au 2° de l’article L. 1111–12–8 ne peuvent être contestées que par la personne ayant formé cette demande, devant la juridiction administrative, selon les dispositions de droit commun, y compris par la voie d’un référé-liberté.

③ « Par dérogation au premier alinéa du présent article, la décision du médecin autorisant une personne faisant l’objet d’une mesure de protection juridique avec assistance ou représentation relative à la personne à accéder à l’aide à mourir peut être contestée, dans un délai de deux jours à compter de sa notification, par la personne chargée de la mesure de protection, devant la juridiction administrative, selon les dispositions de droit commun. »

Amendements identiques :

Amendements n° 199 présenté par M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Cornéloup, M. Brigand, M. Portier, M. Duparay, M. Juvin, Mme de Maistre et M. Ray et n° 1569 présenté par M. Potier, M. Pena, Mme Bellay, Mme Belluco et Mme Rossi.

Supprimer cet article.

Amendement n°484 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

I. – Supprimer l'alinéa 1.

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 2, supprimer la mention :

« Art. L. 1111-12-10. – ».

III. – En conséquence, au même alinéa 2, substituer aux mots :

« au 2° de l'article L. 1111-12-8 »,

les mots :

« à l'article 10 de la présente loi ».

Amendement n°712 présenté par Mme Colin-Oesterlé, Mme Gruet, M. Lam, M. Bazin, M. Gernigon, Mme Sylvie Bonnet, M. End, Mme Vidal et M. Ray.

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du médecin »,

les mots :

« des médecins du collège pluriprofessionnel mentionné au 1° du II de l'article L. 1111-12-4 ».

Amendement n°1141 présenté par Mme Pollet, M. Bentz, M. Meurin, Mme Lorho, M. Tomatis, M. Tesson, M. Limongi, M. Lioret, M. Jordan, M. Guibert, Mme Lechon, M. Dragon, Mme Joncour, M. Bovet, Mme Hamelet, M. Vos, M. Monnier, Mme Sicard, M. Casterman, M. de Lépinau, M. Rambaud, Mme Joubert, M. Chaumeil, M. Villedieu, Mme Dellong Meng, Mme Auzanot, M. Frappé, Mme Ménaché, Mme Ranc, Mme Laporte, M. Allegret-Pilot, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Verny, M. Le Bourgeois, M. Boccaletti, M. Gonzalez et M. Tonussi.

I. – À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« ne ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, supprimer les mots :

« que par la personne ayant formé cette demande, ».

Amendement n°488 présenté par Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin, M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Duparay, M. Sitzenstuhl, Mme Corneloup et Mme Minard.

I. – À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« ne ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, supprimer la seconde occurrence du mot :

« que ».

III. – En conséquence, audit alinéa 2, substituer aux mots :

« la personne ayant formé cette demande »,

les mots :

« toute personne susceptible d'émettre une réserve sur le respect des critères définis à l'article L. 1111-12-2 ».

Amendement n°76 présenté par M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Juvin, M. Brigand, M. Bazin, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Duparay, Mme Bonnivard, M. End, M. Portier, M. Thiériot, M. Ray, Mme Chazé, Mme Bazin-Malgras et Mme Minard.

I. – À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« ne ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, supprimer la seconde occurrence du mot :

« que »

III. – En conséquence, audit alinéa 2, substituer aux mots :

« cette demande »

le mot :

« la demande, sa personne de confiance, ses proches, les membres de sa famille et toute personne y ayant intérêt ».

IV. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-10 du code de la santé publique, dans sa rédaction résultant de la présente loi. »

Amendement n°1142 présenté par Mme Pollet, M. Bentz, M. Meurin, Mme Lorho, M. Tomatis, M. Tesson, M. Limongi, M. Lioret, M. Jordan, M. Guibert, Mme Lechon, M. Dragon, Mme Joncour, M. Bovet, Mme Hamelet, M. Vos, M. Monnier, Mme Sicard, M. Casterman, M. de Lépinau, M. Rambaud, Mme Joubert, M. Chaumeil, M. Villedieu, Mme Dellong Meng, Mme Auzanot, M. Frappé, Mme Ménaché, Mme Ranc, Mme Laporte, M. Allegret-Pilot, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Verny, M. Le Bourgeois, M. Boccaletti, M. Gonzalez et M. Tonussi.

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« demande »,

insérer les mots :

« , ses parents, son conjoint, ses frères et sœurs et ses enfants, la personne de confiance désignée à l'article L. 1111-6, la personne chargée de la mesure de protection et le représentant de l'État dans le département ».

Amendement n°1566 rectifié présenté par M. Potier, M. Pena, Mme Bellay, Mme Belluco, Mme Rossi et M. Sitzens-tuhl.

I. – À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« ne ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, supprimer la seconde occurrence du mot :

« que ».

III. – En conséquence, audit alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« demande »,

insérer les mots :

« ou la personne de confiance prévue à l'article L. 1111-6, la famille ou, à défaut, un des proches du malade ».

Amendement n° 259 présenté par M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Hetzel, M. Juvin, M. End, Mme Gruet, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Brigand, M. Ray, Mme Bonnivard, M. Le Fur, M. Breton, Mme Blin, Mme de Maistre, M. Portier, M. Duparay et M. Gosselin.

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« demande »,

insérer les mots :

« un parent, un allié, le conjoint, le concubin, le partenaire auquel elle est liée par un pacte civil de solidarité, par la personne de confiance ou par un ayant droit de la personne, ».

Amendement n° 778 présenté par Mme Blin, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Sylvie Bonnet, M. Gosselin, M. Breton et M. Ray.

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ne peuvent être contestées que »,

les mots :

« peut être contestée ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« demande, »,

insérer les mots :

« , par sa personne de confiance, par son conjoint, par ses parents solidairement ou par ses enfants solidairement ».

Amendement n° 941 présenté par M. Juvin, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, M. Portier, M. Bazin, M. Breton, Mme de Maistre et M. Ray.

I. – À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« ne ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, supprimer la seconde occurrence du mot :

« que ».

III. – En conséquence, audit alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« demande »,

insérer les mots :

« ou toute personne ayant participé à la collégialité, par le médecin traitant, par la personne de confiance, ou par la personne chargée d'une mesure de protection ».

IV. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – L'article 18 de la présente loi n'est pas applicable à l'article L. 1111-12-1 du code de la santé publique. »

Amendement n° 1425 présenté par M. Dessigny, M. Meurin, Mme Mansouri, Mme Laporte, Mme Auzanot, M. Beaurain, Mme Pollet, Mme Ménaché, M. Michoux, M. Limongi, Mme Lorho, M. Rambaud, M. Tomatis, M. Allegret-Pilot, M. Frappé, M. Bentz, M. Vos, Mme Joubert, Mme Martinez, Mme Ranc, Mme Rimbart et Mme Lechon.

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« demande »,

insérer les mots :

« et par les membres de sa famille au premier degré ».

Amendement n° 1565 présenté par M. Potier, M. Pena, M. Peu, Mme Bellay, Mme Belluco, Mme Rossi et M. Sitzens-tuhl.

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« demande »

insérer les mots :

« ou, en cas de doute sérieux sur le caractère libre et éclairé de la demande, par la personne de confiance ou le proche aidant ».

Amendement n° 1386 présenté par M. Bovet, M. Gery, Mme Martinez, Mme Ménaché, Mme Lechon, M. Dragon, M. Frappé, M. Allegret-Pilot, Mme Rimbart, M. Vos, M. Fouquart, M. Trébuchet, M. Giletti, Mme Roy, M. Tomatis, Mme Joubert, Mme Lorho, M. Rambaud, Mme Auzanot, M. Jenft, M. Christian Girard, Mme Colombier, Mme Ranc, M. Perez, Mme Laporte, M. Verny, M. Michoux, Mme Pollet, M. Beaurain et M. Evrard.

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« demande, »,

insérer les mots :

« ainsi que par sa personne de confiance, ».

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 7730

sur l'amendement n° 1046 de M. Bentz de suppression de l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	41
Nombre de suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	21
Pour l'adoption :	14
Contre :	27

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 8

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, Mme Caroline Parmentier et Mme Lisette Pollet.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 5

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac et M. Christophe Marion.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 7

M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 9

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, Mme Océane Godard, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, M. Arnaud Simion et M. Thierry Sother.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 2

M. Frédéric Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7731

sur l'amendement n° 64 de M. Hetzel à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	52
Nombre de suffrages exprimés :	52
Majorité absolue :	27
Pour l'adoption :	20
Contre :	32

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 11

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet et Mme Catherine Rimbart.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 10

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 7

M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 9

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, Mme Océane Godard, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, M. Arnaud Simion et M. Thierry Sother.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 2

M. Frédéric Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)****Groupe Union des droites pour la République (17)***Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7732***sur l'amendement n° 465 de Mme Gruet à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).*

Nombre de votants : 55

Nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Pour l'adoption : 17*Contre* : 38

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 11

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet et Mme Catherine Rimbart.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 1

Mme Astrid Panosyan-Bouvet.

Contre : 10

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 7

M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 11

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, Mme Océane Godard, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 3

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Patrick Hetzel.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 4

Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe Union des droites pour la République (17)***Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7733***sur l'amendement n° 212 de M. Hetzel à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).*

Nombre de votants : 63

Nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Pour l'adoption : 22*Contre* : 41

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 11

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamélet, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet et Mme Catherine Rimbert.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 10

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 12

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7734

sur l'amendement n° 466 de Mme Gruet à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 72

Nombre de suffrages exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Pour l'adoption : 23

Contre : 49

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 12

Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamélet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 12

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7735

sur l'amendement n° 65 de M. Hetzel à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 72

Nombre de suffrages exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Pour l'adoption : 24

Contre : 48

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 13

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erod, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 12

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sothier et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 1

Mme Agnès Firmin Le Bodo.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7736

sur l'amendement n° 247 de Mme Dogor-Such à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 38

Pour l'adoption : 22

Contre : 53

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 13

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 14

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre* : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7737**

sur l'amendement n° 145 de Mme Dogor-Such à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 69

Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Pour l'adoption : 24

Contre : 45

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 15

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 14

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 9

M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7738

sur l'amendement n° 925 de M. Juvin à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	70
Nombre de suffrages exprimés :	70
Majorité absolue :	36
Pour l'adoption :	25
Contre :	45

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 13

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, M. Philippe Schreck et Mme Anne Sicard.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 3

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Contre : 14

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodí, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 8

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux et M. Hervé Saulignac.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 1

Mme Agnès Firmin Le Bodo.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7739

sur l'amendement n° 66 de M. Hetzel à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	73
Nombre de suffrages exprimés :	73
Majorité absolue :	37
Pour l'adoption :	23
Contre :	50

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 14

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier,

Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet,
Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck et
Mme Anne Sicard.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 15

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez,
Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel
Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour,
Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra
Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-
Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi,
Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde
Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et
M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 11

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette,
M. Guillaume Garot, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul,
Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux,
Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry
Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine
Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine
Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric
Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7740

sur l'amendement n° 1477 de M. Odoul à l'article 8 de la proposition
de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 74

Nombre de suffrages exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Pour l'adoption : 22

Contre : 50

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 15

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such,
M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany
Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir,
Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier,
Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet,
Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne
Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 15

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez,
Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel
Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour,
Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra
Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-
Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Abstention : 1

Mme Astrid Panosyan-Bouvet.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi,
Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde
Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et
M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 11

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette,
M. Guillaume Garot, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul,
Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux,
Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry
Sother et M. Boris Vallaud.

Abstention : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, M. Patrick Hetzel et Mme Christelle Minard.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7741

sur l'amendement n° 1186 de M. Bentz à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	72
Nombre de suffrages exprimés :	72
Majorité absolue :	37
Pour l'adoption :	22
Contre :	50

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 15

Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Juncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 15

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erod, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 11

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7742

sur l'amendement n° 926 de M. Juvin à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	81
Nombre de suffrages exprimés :	81
Majorité absolue :	41
Pour l'adoption :	27
Contre :	54

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 16

M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 16

M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Marie Lebec, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 9

M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 13

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sothier et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre* : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7743**

sur l'amendement n° 131 de Mme Dogor-Such à l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	81
Nombre de suffrages exprimés :	81
Majorité absolue :	41
Pour l'adoption :	25
Contre :	56

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 16

M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Marie Lebec, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 10

M. Rodrigo Arenas, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 13

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit et M. Nicolas Turquois.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7744

sur l'article 8 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	84
Nombre de suffrages exprimés :	84
Majorité absolue :	43
Pour l'adoption :	57
Contre :	27

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Contre : 16

M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Marie Lebec, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Contre : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 10

M. Rodrigo Arenas, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 13

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Contre : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7745

sur l'amendement n° 1047 de M. Bentz et les amendements identiques suivants de suppression de l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 78

Nombre de suffrages exprimés : 78

Majorité absolue : 40

Pour l'adoption : 27

Contre : 51

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 16

M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 14

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 8

M. Rodrigo Arenas, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sothier et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7746

sur l'amendement n° 571 de Mme Lorho à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 71

Nombre de suffrages exprimés : 71

Majorité absolue : 36

Pour l'adoption : 18

Contre : 53

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 13

M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet et Mme Catherine Rimbart.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 14

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, Mme Christine Le Nabour, Mme Marie Lebec, Mme Brigitte Liso, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 9

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 3

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Patrick Hetzel.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre* : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7747**

sur l'amendement n° 1187 de M. Bentz à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages exprimés : 74

Majorité absolue : 38

Pour l'adoption : 22

Contre : 52

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 13

M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet et Mme Catherine Rimbart.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 13

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 8

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 17

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7748

sur l'amendement n° 572 de Mme Lorho à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	73
Nombre de suffrages exprimés :	72
Majorité absolue :	37
Pour l'adoption :	23
Contre :	49

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 14

M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 14

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, Mme Christine Le Nabour, Mme Marie Lebec, Mme Brigitte Liso, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 15

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Charles Fournier et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 1

M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7749

sur l'amendement n° 927 de M. Juvin à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	78
Nombre de suffrages exprimés :	78
Majorité absolue :	40
Pour l'adoption :	23
Contre :	55

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 14

M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 16

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 17

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Charles Fournier et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Émeline K/Bidi et Mme Karine Lebon.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7750

sur l'amendement n° 928 de M. Juvin à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 81

Nombre de suffrages exprimés : 81

Majorité absolue : 41

Pour l'adoption : 24

Contre : 57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 15

M. Jorys Bovet, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 14

M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Contre : 2

Mme Josiane Corneloup et Mme Christelle Minard.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7751

sur l'amendement n° 271 de Mme Dubré-Chirat et les amendements identiques suivants à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	84
Nombre de suffrages exprimés :	75
Majorité absolue :	38
Pour l'adoption :	20
Contre :	55

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 16

M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Thierry Frappé, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, M. Thibaut

Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck et Mme Anne Sicard.

Abstention : 1

M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 6

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat et M. Michel Lauzzana.

Contre : 8

M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Abstention : 4

M. Stéphane Buchou, M. Didier Le Gac, Mme Graziella Melchior et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 7

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Contre : 2

Mme Élise Leboucher et Mme Sarah Legrain.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion et M. Boris Vallaud.

Abstention : 1

M. Thierry Sother.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Abstention : 2

Mme Josiane Corneloup et Mme Christelle Minard.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 3

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais et M. Philippe Vigier.

Abstention : 1

M. Nicolas Turquois.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7752

sur l'amendement n° 1309 de Mme Loir à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	75
Nombre de suffrages exprimés :	74
Majorité absolue :	38
Pour l'adoption :	25
Contre :	49

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 16

M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, Mme Marine Hamelot, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Marie Lebec, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 6

M. Rodrigo Arenas, M. Hadrien Clouet, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 11

M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Christine Pirès Beaune, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 3

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7753

sur l'amendement n° 68 de M. Hetzel à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	80
Nombre de suffrages exprimés :	79
Majorité absolue :	40
Pour l'adoption :	27
Contre :	52

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 16

M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Marie Lebec, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 8

M. Rodrigo Arenas, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 12

M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Christine Pirès Beaune, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 3

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7754

sur l'amendement n° 468 de Mme Gruet à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 73

Nombre de suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Pour l'adoption : 20

Contre : 53

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 12

M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, M. Thierry Frappé, Mme Tiffany Joncour, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck et Mme Anne Sicard.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Astrid Panosyan-Bouvet.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 8

M. Rodrigo Arenas, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 10

M. Stéphane Delautrette, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Christine Pirès Beaune, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 4

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon, M. Frédéric Maillot et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7755

sur l'amendement n° 931 de M. Juvin à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 73

Nombre de suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Pour l'adoption : 23

Contre : 50

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 15

M. Jorys Bovet, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 11

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau et Mme Sandrine Runel.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 2

Mme Sabine Gervais et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7756**

sur l'amendement n° 817 de Mme Vidal et l'amendement identique suivant à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	72
Nombre de suffrages exprimés :	72
Majorité absolue :	37
Pour l'adoption :	22
Contre :	50

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 15

M. Jorys Bovet, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, Mme Marine Hamet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

M. Charles Rodwell.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erod, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sothier et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 1

Mme Sabine Gervais.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7757**

sur l'amendement n° 573 de Mme Lorho à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	71
Nombre de suffrages exprimés :	71
Majorité absolue :	36
Pour l'adoption :	23
Contre :	48

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 14

M. Jorys Bovet, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, Mme Marine Hamet, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

M. Charles Rodwell.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 2

Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Contre : 13

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel et M. Arnaud Simion.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 2

Mme Sabine Gervais et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 1

M. Pierre Henriot.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7758

sur l'amendement n° 72 de M. Hetzel à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 71

Nombre de suffrages exprimés : 71

Majorité absolue : 36

Pour l'adoption : 20

Contre : 51

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 12

M. Jorys Bovet, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 2

Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Contre : 14

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, M. Arnaud Simion et M. Thierry Sother.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Patrick Hetzel.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 2

Mme Sabine Gervais et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7759

sur l'amendement n° 1190 de M. Bentz à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	75
Nombre de suffrages exprimés :	75
Majorité absolue :	38
Pour l'adoption :	21
Contre :	54

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 12

M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, M. Thibaut Monnier, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck et Mme Anne Sicard.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 10

M. Rodrigo Arenas, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 13

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 1

M. Pierre Henriot.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7760

sur l'amendement n° 100 de M. Hetzel et les amendements identiques suivants à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	90
Nombre de suffrages exprimés :	87
Majorité absolue :	44
Pour l'adoption :	46
Contre :	41

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 17

M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Gaëtan Dussausaye, M. Thierry Frappé, Mme Tiffany Joncour, Mme Christine Loir, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 7

Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, Mme Brigitte Liso, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Contre : 14

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre : 11*

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour : 7*

M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Pascale Got, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Hervé Saulignac et M. Thierry Sother.

Contre : 8

M. Laurent Baumel, Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Claudia Rouaux et Mme Sandrine Runel.

Abstention : 3

M. Gérard Leseul, M. Aurélien Rousseau et M. Arnaud Simion.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour : 7*

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre : 4*

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour : 4*

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour : 1*

M. Frédéric Valletoux.

Contre : 1

M. Pierre Henriot.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Pour : 2*

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre : 3*

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour : 1*

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**MISES AU POINT****(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, Mme Océane Godard, Mme Claudia Rouaux et Mme Sandrine Runel ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

M. Laurent Baumel n'a pas pris part au scrutin.

Scrutin public n° 7761

sur l'amendement n° 605 de M. Hetzel à l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 92

Nombre de suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

Pour l'adoption : 31

Contre : 60

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour : 21*

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamet, Mme Tiffany Joncour, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour : 2*

M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre : 10*

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre : 17*

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jérôme

Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, M. Frédéric Maillot et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7762

sur l'article 9 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	92
Nombre de suffrages exprimés :	91
Majorité absolue :	46
Pour l'adoption :	63
Contre :	28

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Contre : 18

M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Tiffany Joncour, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Théo Bernhardt.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Contre : 3

Mme Céline Calvez, M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 10

M. Rodrigo Arenas, M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erod, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 18

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 2

Mme Josiane Corneloup et Mme Christelle Minard.

Contre : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 1

M. Frédéric Valletoux.

Contre : 1

M. Pierre Henriot.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 3

Mme Émeline K/Bidi, M. Frédéric Maillot et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Josiane Corneloup et Mme Christelle Minard ont fait savoir qu'elles avaient voulu « voter contre ».

Scrutin public n° 7763

sur l'amendement n° 576 de Mme Lorho à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	56
Nombre de suffrages exprimés :	55
Majorité absolue :	28
Pour l'adoption :	20
Contre :	35

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 14

M. Christophe Bentz, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, Mme Florence Joubert, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 11

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 4

Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot et M. René Pilato.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 10

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion et M. Thierry Sother.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 4

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Pouria Amirshahi et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 1

M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7764

sur l'amendement n° 11 de M. Bazin à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	86
Nombre de suffrages exprimés :	84
Majorité absolue :	43
Pour l'adoption :	28
Contre :	56

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 18

M. Christophe Bentz, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Abstention : 1

M. Théo Bernhardt.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 3

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell et
Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou,
Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-
Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet,
M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier
Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso,
M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud,
Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et
Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 6

M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher,
Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot et M. René Pilato.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane
Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot,
Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda
Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia
Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago,
M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother
et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine
Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine
Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric
Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 2

Mme Émeline K/Bidi et M. Frédéric Maillot.

Abstention : 1

Mme Karine Lebon.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7765

*sur l'amendement n° 933 de M. Juvin à l'article 10 de la proposition de
loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).*

Nombre de votants : 85

Nombre de suffrages exprimés : 84

Majorité absolue : 43

Pour l'adoption : 27

Contre : 57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 18

M. Christophe Bentz, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine
Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet,
Mme Tiffany Joncour, Mme Florence Joubert, M. Robert
Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-
Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier,
Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert,
Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck,
Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Abstention : 1

M. Théo Bernhardt.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 2

Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou,
Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-
Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet,
M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier
Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso,
M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud,
Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et
Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 7

M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher,
Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et
M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane
Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot,
Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda

Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 1

M. Pierre Henriët.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7766

sur l'amendement n° 133 de Mme Dogor-Such à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	82
Nombre de suffrages exprimés :	81
Majorité absolue :	41
Pour l'adoption :	23
Contre :	58

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 18

M. Christophe Bentz, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Abstention : 1

M. Théo Bernhardt.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinneignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 8

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Patrick Hetzel.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 1

M. Pierre Henriët.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7767***sur l'amendement n° 1475 de M. Odoul à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).*

Nombre de votants : 81
 Nombre de suffrages exprimés : 80
 Majorité absolue : 41
 Pour l'adoption : 23
 Contre : 57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 18

M. Christophe Bentz, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Abstention : 1

M. Théo Bernhardt.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 8

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 15

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 3

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Patrick Hetzel.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 1

M. Pierre Henriët.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre* : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7768***sur l'amendement n° 934 de M. Juvin à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).*

Nombre de votants : 85
 Nombre de suffrages exprimés : 84
 Majorité absolue : 43
 Pour l'adoption : 29
 Contre : 55

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 17

M. Christophe Bentz, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 3

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 8

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 14

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7769

sur l'amendement n° 1196 de M. Bentz à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 80

Nombre de suffrages exprimés : 79

Majorité absolue : 40

Pour l'adoption : 22

Contre : 57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 17

M. Christophe Bentz, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamélet, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 8

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Patrick Hetzel.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 2

M. Pierre Henriët et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre* : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7770**

sur l'amendement n° 935 de M. Juvin à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 87

Nombre de suffrages exprimés : 86

Majorité absolue : 44

Pour l'adoption : 29

Contre : 57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 17

M. Christophe Bentz, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 3

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet,

M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 8

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Pour* : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sothier et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 2

M. Pierre Henriët et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre* : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7771**

sur l'amendement n° 1197 (rect.) de M. Bentz à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 81
 Nombre de suffrages exprimés : 80
 Majorité absolue : 41
 Pour l'adoption : 25
 Contre : 55

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 18

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

M. Charles Rodwell.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 7

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erod, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sothier et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, M. Patrick Hetzel et Mme Christelle Minard.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7772

sur l'amendement n° 1048 de M. Bentz à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 84
 Nombre de suffrages exprimés : 83
 Majorité absolue : 42
 Pour l'adoption : 26
 Contre : 57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 19

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Tiffany Joncour, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 7

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 17

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7773

sur l'amendement n° 1562 de M. Potier à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 93

Nombre de suffrages exprimés : 92

Majorité absolue : 47

Pour l'adoption : 33

Contre : 59

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 22

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, Mme Florence Joubert, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 3

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 8

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato et M. Arnaud Saint-Martin.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 2

M. Gérard Leseul et M. Dominique Potier.

Contre : 17

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre : 5*

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre : 2*

M. Pierre Henriët et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre : 2*

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre : 3*

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour : 1*

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7774**

sur l'amendement n° 1200 de M. Bentz à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	87
Nombre de suffrages exprimés :	87
Majorité absolue :	44
Pour l'adoption :	25
Contre :	62

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour : 21*

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre : 17*

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre : 9*

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodî, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre : 18*

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sothier et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour : 3*

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Patrick Hetzel.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre : 4*

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre : 5*

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre : 2*

M. Pierre Henriët et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre : 2*

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre : 4*

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon, M. Frédéric Maillot et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour : 1*

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7775**

sur l'amendement n° 1201 de M. Bentz à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	84
Nombre de suffrages exprimés :	84
Majorité absolue :	43
Pour l'adoption :	23
Contre :	61

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 18

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Tiffany Joncour, M. Julien Limongi, Mme Christine Loir, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 9

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 17

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 3

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Patrick Hetzel.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 1

M. Pierre Henriët.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre* : 4

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon, M. Frédéric Maillot et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7776**

sur l'amendement n° 1198 de M. Bentz à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 90

Nombre de suffrages exprimés : 89

Majorité absolue : 45

Pour l'adoption : 28

Contre : 61

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 21

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 9

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 18

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, M. Patrick Hetzel et Mme Christelle Minard.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit et M. Nicolas Turquois.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henri et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 4

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon, M. Frédéric Maillot et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7777

sur l'amendement n° 1199 de M. Bentz à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	87
Nombre de suffrages exprimés :	86
Majorité absolue :	44
Pour l'adoption :	26
Contre :	60

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 20

M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Louis Boyard, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 16

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, M. Patrick Hetzel et Mme Christelle Minard.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henri et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 4

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon, M. Frédéric Maillot et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7778

sur l'amendement n° 1376 de M. de Lépinau à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	89
Nombre de suffrages exprimés :	88
Majorité absolue :	45
Pour l'adoption :	28
Contre :	60

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 21

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, M. Julien Limongi, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 10

M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 15

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 4

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon, M. Frédéric Maillot et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7779

sur l'amendement n° 1203 de M. Bentz à l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	88
Nombre de suffrages exprimés :	86
Majorité absolue :	44
Pour l'adoption :	25
Contre :	61

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 20

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Abstention : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 1

Mme Annie Vidal.

Contre : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 10

M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erod, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 18

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sothier et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Patrick Hetzel.

Contre : 2

Mme Justine Gruet et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

M. Charles Fournier et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Abstention : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7780

sur l'article 10 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants : 95

Nombre de suffrages exprimés : 74

Majorité absolue : 38

Pour l'adoption : 63

Contre : 11

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Abstention : 20

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Caroline Parmentier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 18

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Contre : 3

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 10

M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erod, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 18

Mme Colette Capdevielle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Contre : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 2

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 4

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon, M. Frédéric Maillot et M. Yannick Monnet.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Abstention : 1

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)

Scrutin public n° 7781

sur l'amendement n° 483 de Mme Gruet et l'amendement identique suivant à l'article 11 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).

Nombre de votants :	90
Nombre de suffrages exprimés :	90
Majorité absolue :	46
Pour l'adoption :	31
Contre :	59

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 19

M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine

Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Christine Loir, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibault Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 3

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Charles Rodwell et Mme Annie Vidal.

Contre : 17

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 17

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Arnaud Simion, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Josiane Corneloup, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Christelle Minard et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 2

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre : 2*

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre : 3*

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour : 1*

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 7782***sur l'amendement n° 488 de Mme Gruet à l'article 12 de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir (nouvelle lecture).*

Nombre de votants : 79

Nombre de suffrages exprimés : 79

Majorité absolue : 40

Pour l'adoption : 23

Contre : 56

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour : 16*

M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, Mme Caroline Colombier, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Claire Marais-Beuil, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, Mme Anne Sicard et M. Emmanuel Taché.

Contre : 1

M. Gaëtan Dussausaye.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour : 1*

Mme Annie Vidal.

Contre : 15

M. Florent Boudié, M. Anthony Brosse, M. Stéphane Buchou, M. Vincent Caure, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Kasbarian, M. Michel Lauzzana, M. Didier Le Gac, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, Mme Graziella Melchior, Mme Agnès Pannier-Runacher et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre : 10*

M. Louis Boyard, M. Hadrien Clouet, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. Arnaud Saint-Martin et M. Aurélien Saintoul.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre : 15*

Mme Colette Capdevielle, M. Stéphane Delautrette, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, M. Gérard Leseul, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, Mme Sandrine Runel, Mme Isabelle Santiago, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother et M. Boris Vallaud.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour : 5*

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre : 4*

M. Pouria Amirshahi, M. Charles Fournier, Mme Sandrine Rousseau et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre : 4*

Mme Sabine Gervais, M. Frédéric Petit, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre : 2*

M. Pierre Henriot et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre : 2*

Mme Audrey Abadie-Amiel et M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre : 3*

Mme Émeline K/Bidi, Mme Karine Lebon et M. Frédéric Maillot.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour : 1*

Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (10)